

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Band:** 26 (1989)  
**Heft:** 955

## Titelseiten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## *L'inégalité devant la formation*

L'inégalité devant la formation est une réalité dans les administrations en Suisse. Si l'on s'en tient simplement aux communes romandes, les différences sont considérables entre des grandes villes comme Lausanne ou Genève, qui offrent à leurs employés des programmes de cours diversifiés, et des communes de taille moyenne qui n'ont souvent jamais pensé à mettre sur pied une politique de la formation. Le même phénomène se retrouve dans les administrations cantonales où la situation est extrêmement variable, non seulement d'un canton à l'autre, mais entre les départements, voire même entre les services du même Etat.

Les réalisations débordant les frontières politiques sont rares et fonctionnent le plus souvent en ordre dispersé et sans coordination.

Il est au fond assez singulier qu'un principe qui devrait être parmi les fondements même de notre société, celui de l'égalité de tous face à l'éducation, ne trouve une traduction, bien sûr imparfaite, que dans la scolarité des enfants, et ne soit absolument pas appliqué lorsqu'il s'agit des adultes. On le sait, les entreprises privées, contraintes et forcées par la concurrence, consentent souvent un effort de formation considérable pour leurs employés. Et certains établissements savent regrouper leurs forces. Mentionnons le centre de formation de l'ensemble des banques cantonales latines basé à Lausanne.

Lorsqu'une nouvelle technologie surgit, la Confédération sait d'ailleurs donner le coup de pouce nécessaire. L'Ecole suisse de logiciels créée à Berne en 1979 dans le cadre du deuxième programme d'impulsions a permis de former des spécialistes dans un domaine, l'informatique industrielle, où notre pays accusait un retard dramatique. L'administration fédérale justifiait son action par la nécessité d'offrir des conditions égales pour tous les futurs étudiants et de ne pas favoriser la grande industrie, qui aurait été en mesure de financer pour elle-même des formations spécialisées. En 1984, cette école a été

intégrée à l'Ecole d'ingénieurs de Berne et son financement est désormais assuré par le canton.

En tout état de cause, pour bénéficier de possibilités de formation continue, il vaut mieux travailler dans une grande banque ou à l'administration des impôts du canton de Vaud, qui a inauguré un centre de formation il y a une année, que dans le service des finances d'une petite ville ou dans un petit garage.

Il est sans doute irréaliste d'imaginer qu'à court terme une loi fédérale vienne définir des règles applicables à tous les salariés comme c'est le cas par exemple dans certains pays voisins; songeons au 1% de la masse salariale que les entreprises françaises doivent consacrer à la formation. Mais les pouvoirs publics pourraient jouer un rôle moteur en développant une politique coordonnée pour la formation des fonctionnaires.

Les communes sont partout regroupées en associations cantonales. Il n'est pas utopique d'imaginer que ces dernières lancent l'idée d'un centre de formation pour les employés de leurs membres. Et ce qui est vrai pour les communes l'est naturellement aussi pour les cantons. Il devrait être là aussi possible de mettre sur pied plus systématiquement une politique de formation cohérente.

Dans le domaine pédagogique, les pouvoirs publics pourraient être des pionniers. Les entreprises se préoccupent surtout de formation technique. Elle est bien sûr nécessaire. Mais au-delà des sempiternels cours-alibi du genre «introduction à l'informatique», c'est dans le domaine de la culture générale qu'un effort important devrait être entrepris. Il est bon de savoir comment faire ce qu'on doit accomplir; mais il est encore mieux de savoir pourquoi on le fait... L'histoire, les institutions, la géographie, autant de domaines indispensables à un bon fonctionnaire pour lui permettre d'apprécier, de nuancer, de peser. Des cours qui pourraient d'ailleurs être également utiles aux magistrats.